

## ENGAGEMENT FP2030 DU BENIN

Nom du pays	Bénin
Adresse courriel de la personne-ressource	ahmabou@yahoo.fr
Date de soumission	

### 1. L'ÉNONCÉ DE VISION DE VOTRE PAYS POUR 2030

**« A l'horizon 2030, le Bénin est un pays où la population en particulier les personnes vulnérables (femmes, filles, personnes vivant avec un handicap) bénéficient d'un accès équitable aux services de Planification Familiale de qualité contribuant ainsi à son développement harmonieux. »**

### 2. OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT

<b>Objectif financier :</b>	
Énoncé de l'objectif	A partir de 2022 et sur la base des 250 millions de francs CFA affectés en 2019, augmenter de 10 % chaque année le budget alloué par le gouvernement à l'achat des produits contraceptifs pour porter la part contributive de l'Etat à 403 millions en 2026
Calendrier	2022 – 2026
Justification	Augmentation est faite sur la base des 10% d'augmentation du budget alloué à la SR dans le cadre des engagements CIPD+25. Les 250 millions représentent la contribution de l'État pour 2019 Cet engagement s'aligne sur celui pris en Nairobi en 2019
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaidoyer auprès du ministère de la Santé (DCF, DAF, DPP)</li> <li>• Plaidoyer auprès du ministère de l'Économie et des Finances (DGB, DEB)</li> <li>• Mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de l'engagement à travers le Motion Tracker</li> <li>• Plaidoyer auprès des parlementaires</li> </ul>

## **OBJECTIFS POLITIQUES/PROGRAMMATIQUES**

<b>Objectif d'engagement 2 :</b>	
Énoncé de l'objectif	Assurer la gratuité de la planification familiale à toutes les filles et femmes en âge de procréer d'ici à fin décembre 2022.
Calendrier	2021 – 2022
Justification	Faciliter l'accessibilité financière aux services de Planification familiale
Stratégies	

<b>Objectif d'engagement 3 :</b>	
Énoncé de l'objectif	Accroître la prévalence contraceptive, à travers l'amélioration de l'accès et de l'offre des services adaptés de 11,7 % en 2017 à 20 % en 2026. Plus spécifiquement, <ul style="list-style-type: none"><li>- de 5,6 % en 2018 à 10 % en 2026 chez les femmes de 15-19 ans</li><li>- et de 12,4 % en 2018 à 20 % en 2026 chez les femmes de 20-24 ans.</li></ul>
Calendrier	2021 – 2026
Justification	Le TPCm de référence est celui de l'EDS 2017-2018 du Bénin. En considérant toutes les femmes, on prend en compte les besoins de toutes les cibles y compris les adolescents et les jeunes, contrairement au taux qui porte sur les femmes en union
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création de la demande à travers la transformation des normes sociales, l'implication plus poussée des hommes dans la PF et la lutte contre les mariages précoces</li></ul>

- Renforcement de la stratégie pour la Sécurisation des produits contraceptifs notamment par l'accroissement de la part gouvernementale dans l'achat desdits produits
- Financement/partenariats : mobilisation des ressources auprès du secteur privé et des communes
- Offre de services : Mise à l'échelle les stratégies à haut impact (DBC, Stratégies mobile, DMPA-SC, Auto-injection, PFPP, délégation des tâches)
- Organisation annuelle de la semaine nationale de la PF (campagnes intégrées de sensibilisation, de mobilisation sociale et d'offre gratuite des méthodes de contraception)
- Organisation de la semaine de survie de la mère et de l'enfant
- Plaidoyer pour l'intégration des services adaptés aux adolescents et jeunes dans les infirmeries scolaires et universitaires
- Plaidoyer pour l'intégration de la gratuité de la PF aux adolescents et jeunes dans le ARCH
- Poursuivre la transformation des services de santé en services conviviaux pour les adolescents et jeunes
- Aménagement des infirmeries existantes et création de nouvelles
- Formation des prestataires sur les services adaptés aux besoins des jeunes
- Déploiement à l'échelle nationale du programme d'éducation à la santé sexuelle en milieu scolaire et extra-scolaire
- Promouvoir la création de la demande des services de PF chez les ados et jeunes en tenant compte de la segmentation psycho-sociale
- Accroître l'accès des jeunes à l'information sur la PF particulièrement ceux en situation de handicap
- Utilisation de la puissance de l'innovation et de la technologie pour accroître l'accès des adolescents et jeunes à l'information et à l'éducation sur la planification familiale (sensibilisation via les réseaux sociaux, les facebook live, les webinaires, les émissions radiophoniques...)
- Mise à l'échelle de l'éducation à la santé sexuelle en milieu scolaire et renforcement de l'ESS en milieu extra-scolaire

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la lutte contre les grossesses en milieu scolaire et chez les jeunes en situation de vulnérabilité</li> </ul>
--	--

<b>Objectif d'engagement 4 :</b>	
Énoncé de l'objectif	Réduire le taux de rupture de stock de 78% en 2019 à 35% en 2026 à travers l'amélioration de la disponibilité des produits contraceptifs jusqu'au dernier kilomètre.
Calendrier	2021-2026
Justification	<p>Source des données : Enquête SPSR de 2019</p> <p>Reduction des taux de rupture de stock de toute la gamme des produits contraceptifs modernes au cours des trois derniers mois précédents l'enquête</p> <p>Avec les stratégies à mettre en place (eSIGL, SVDL, Informed Push Model...), le taux de rupture sera réduit de 50% en 5 ans.</p> <p>En effet, les ruptures de stock des produits contraceptifs sont plus remarquables au niveau des points de prestation de services malgré la disponibilité des produits au niveau des dépôts répartiteurs des zones sanitaires</p>
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption et mise à l'échelle du "eSIGL" et du SVDL pour disposer de l'information en temps réel du niveau de stock de tous les produits dans tout le pays</li> <li>• Poursuivre la mise en œuvre de l'Informed Push Model (IPM) pour éviter la rupture de stock des produits contraceptifs au dernier kilomètre</li> <li>• Amélioration du système d'information et de gestion logistique des produits contraceptifs</li> <li>• Élaboration et révisions semestrielles des tableaux d'acquisition des produits contraceptifs</li> <li>• Renforcement de capacité des acteurs du système d'information et de gestion logistique</li> <li>• Renforcement de la capacité de stockage des produits à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.</li> <li>• Renforcement de l'équipement (matériels informatiques, tricycles...)</li> <li>• Recrutement d'une cinquantaine de logisticiens et d'une dizaine de pharmaciens pour améliorer la chaîne de distribution</li> </ul>

### 3. PROCESSUS DE CONSULTATION DE L'ENGAGEMENT

L'élaboration des nouveaux engagements du Bénin a été faite à travers les étapes suivantes :

- Mise en place du comité national pour l'élaboration des nouveaux engagements. Le Panel PF a été identifié à cet effet. Ce panel regroupe tous les acteurs intervenant dans la PF (les jeunes, les leaders religieux, les OSC, les partenaires techniques et financiers, les représentants des ministères sectoriels...).
- Le comité restreint issu du panel PF est composé du représentant des jeunes, de l'organisation neutre chargée du suivi des engagements, des OSC, les représentants des ministères sectoriels et les PTF.
- Organisation de l'atelier de déconstruction des engagements PF2020,
- Mise en place d'un comité restreint (OSC, partenaires, ministères sectorielles) pour la proposition des drafts d'engagement PF2030
- Organisation de l'atelier de proposition des nouveaux engagements par le comité restreint
- Organisation de l'atelier de validation des nouveaux engagements par le Panel PF
- Lancement des engagements PF2030 par le gouvernement

### 4. APPROCHE DE REDEVABILITÉ DE L'ENGAGEMENT

Le panel PF était la plateforme existante pour le suivi des engagements PF. Pour ces nouveaux engagements élaborés, l'outil utilisé est le Motion Tracker. Pour le suivi des engagements, trois outils seront déterminants au Bénin à savoir Panel PF, Motion Tracker et score card.

- Le Motion Tracker est l'outil qui sera utilisé pour le suivi de la mise en œuvre des engagements du Bénin à l'instar des autres pays du PO.
- Le caractère inclusif et participatif de toutes les parties prenantes induit une responsabilité gage du respect effectif de la mise en œuvre des engagements. Les gouvernements sont tenus de respecter les engagements car leurs mises en œuvre vont contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de santé. Les acteurs de la société civile étant dans leurs rôles de veille sont tenus d'accompagner le gouvernement dans le respect de ses engagements en assurant le suivi de leur mise en œuvre et en accompagnant le gouvernement dans la mise en œuvre au niveau communautaire. La structure en charge du suivi de la mise en œuvre est une organisation de la société civile
- Le choix d'une organisation de la société civile comme structure neutre pour le suivi de la mise en œuvre des engagements est un atout. La société civile va réaliser des activités de plaidoyer du niveau communautaire jusqu'au niveau politique pour la mobilisation des ressources et la facilitation de la mise en œuvre des engagements. Elle va également contribuer à la création de la demande, assurer l'offre des services et faire la veille citoyenne pour le respect effectif des engagements

- Puisque l'élaboration a été inclusive et a notamment fédéré diverses plateformes de jeunes cela permettra aux jeunes de rester en consortium et de contribuer à la réalisation des engagements à travers des plaidoyers et la mobilisation sociale.
- L'organisation neutre organisera la collecte des données auprès de toutes les structures et les fera valider par tous les acteurs afin de garantir la transparence des résultats. Les résultats seront partagés à travers les réunions de coordination, sur les sites des ministères sectorielles du gouvernement et des organisations ainsi que les plateformes des jeunes
- Le suivi de la mise en œuvre des engagements se fera aussi à travers les données des enquêtes telles que les EDS et les enquêtes MICS

Avant l'élaboration des présents engagements, il y a eu un processus avec plusieurs étapes

- La déconstruction des anciens engagements
- L'élaboration du draft des nouveaux engagements par le comité restreint
- Prise en compte des observations FP2030 et de l'UCPO par le comité restreint
- L'atelier de soumission et de validation des drafts de nouveaux engagements par le panel PF.

4.2. Décrivez le processus du pays pour l'examen annuel (ou plus fréquent) des données sur les progrès et le partage de ces données avec les partenaires.

Plusieurs instances seront utilisées pour faire le point sur le niveau de mise en œuvre des engagements :

- Réunion Trimestrielle du Panel PF : Elle réunit chaque trois mois tous les acteurs intervenant dans la PF et permet de discuter de tous les sujets en rapport avec la PF.
- Le Motion Tracker : C'est un outil mis en place par l'UCPO qui permet d'assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements pris en faveur de la PF à travers la tenue des réunions de validation des données du motion tracker et le processus de diffusion des résultats (rapports) au niveau national.
- Réunion bimestrielle des Points Focaux FP2030 : Elle réunit tous les deux mois les Points Focaux FP2030 (ministère de la Santé, Représentant de la Société Civile, Représentant des Jeunes, UNFPA et USAID). La réunion sert à faire le suivi des engagements.
- Atelier de consensus annuel : Il permet de faire le consensus sur les indicateurs de Trac20. Il réunit tous les acteurs majeurs de la PF au niveau national, les partenaires inclus

- Réunion Annuelle du Partenariat de Ouagadougou : Il s'agit d'une réunion annuelle tournante dans les 09 Pays du PO et rassemble la Société Civile, les Bailleurs, les Gouvernements, les Jeunes, les Leaders Religieux, les Parlementaires et tous les autres acteurs intervenant dans la PF. Elle permet de faire le point des progrès réalisés dans les pays, de faire des recommandations et de mettre en place des mécanismes pour un meilleur suivi des engagements dans les pays.

4.3. Décrivez les mesures correctives à prendre au niveau du pays en cas d'absence de progrès ou de violations flagrantes de la santé et des droits sexuels et reproductifs, en 200 mots environ :

- Faire le plaidoyer envers les acteurs concernés (Députés, MS, DGB, MP) avant l'élaboration du prochain budget pour la prise en compte du budget alloué à l'achat des produits contraceptifs
- Faire la mobilisation des ressources
- Faire l'évaluation des stratégies en cours et en définir de nouvelles au besoin
- Faire le suivi rapproché de la mise en œuvre des engagements
- Renforcer le suivi pour la promotion des Droits Sexuels et Reproductifs
- Renforcer les actions de sensibilisation
- Faire le rappel du code d'éthique et de déontologie
- Interpellation des décideurs par le comité ;
- Interpellation des acteurs concernés par la mise en œuvre des stratégies ;
- Faire des recommandations/ suggestions par engagement.

4.4. Décrivez comment l'approche de redevabilité ci-dessus sera financée :

- Les réunions trimestrielles des PF FP2030 sont financées par UNFPA, FP2030
- Les ateliers de consensus national sont financés par Track20
- Les RAPO sont organisées par l'UCPO sur des financements multiples
- Les Réunions Trimestrielles du Panel PF sont financées par UNFPA
- Les partenaires techniques et financiers seront sollicités **au besoin**
- S'agissant du Motion Tracker, l'UCPO apporte un appui en 2022 (70%) et

2023 (30%). La relève sera assurée dès 2022 (30%) et 2023 (70%) et 100% à partir de 2024 à travers la mobilisation des ressources domestiques.

4.5. Veuillez définir l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre complète de l'approche de redevabilité ci-dessus :

L'appui de FP2030 aux réunions des Points Focaux FP2030 permet de faire le point des avancées et de faire le suivi régulier de la mise en œuvre des engagements. L'appui technique de Track20 permettra de faire l'analyse des indicateurs. L'assistance technique de SAMASHA et de l'UCPO pour la mise en œuvre du Motion Tracker au Bénin.

## **5. CALENDRIER DE LANCEMENT DE L'ENGAGEMENT**

- 1- La validation des nouveaux engagements sera faite par le Panel PF le 31 août 2021
- 2- La consolidation des nouveaux engagements sera faite au plus tard mi-septembre
- 3- Les nouveaux engagements seront soumis aux bailleurs pour leur appréciation en début du mois de septembre
- 4- Les nouveaux engagements seront validés par le cabinet du ministère de la Santé au plus tard le 30 septembre 2021
- 5- Le Bénin prendra ses engagements en octobre 2021 à travers un atelier de lancement officiel regroupant tous les acteurs y compris les PTF.
- 6- La déconstruction des nouveaux engagements sera faite en novembre 2021.